

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2017-21/SAMCC

**Réunion Conseil Municipal du 06 FEVRIER 2017**

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT DEBELLEMANIERE ENEL

Absents excusés :

P. LAGO a donné pouvoir à G. ROYER

M. AMOUROUX a donné pouvoir à N. HOUDRY

D. DEVITERNE a donné pouvoir à J. ENEL (à partir de la question n° 2)

P. HAUSERMANN (à partir de la question n° 2)

Absente :

I. CHIARAMIDA

Secrétaire : ML. MASSON

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée et au public de respecter une minute de silence en la mémoire de Robert Paquette, président du SMEPS 54, décédé le 2 février 2017.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 : pas d'observation.

Il n'y a pas de décision prise par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1) Rapport d'orientation budgétaire 2017 :**

G. NICOLA rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est devenu le Rapport d'Orientation Budgétaire et qu'il devra faire l'objet d'un vote du Conseil, contrairement aux années précédentes.

G. NICOLA commente le pwp.

Le montant de DGF est de 107€ par habitant, ce qui montre bien que la commune de Pulnoy est sous-dotée par rapport aux autres communes.

Les achats et charges externes sont peu élevés, car la commune fait peu appel à l'externalisation.

La Capacité d'Autofinancement Nette repasse en positif, ce qui permet d'autofinancer une partie des investissements.

Le Maire précise que la somme provisionnée pour l'anniversaire du Comité de Jumelage est de 8 000€, mais le projet doit être analysé avec l'association. C'est un événement exceptionnel.

La municipalité a demandé aux associations de communiquer leurs gros projets pour avoir une vision pluriannuelle.

G. NICOLA précise que le chapitre 65 est en augmentation car le trésorier a demandé qu'une provision de 7 000€ soit constituée pour faire face aux éventuelles créances irrécouvrables. Actuellement, le montant des impayés est de 18 000€, mais il ne s'agit pas forcément de créances irrécouvrables.

L'augmentation des charges de fonctionnement est en moyenne de 1,29% par an, l'objectif fixé par les pouvoirs publics étant de 1,3%. L'objectif est donc respecté.

G. NICOLA précise que certaines dépenses ne sont pas inscrites, car certains éléments restent en attente, notamment pour la sécurisation des écoles, suite aux attentats. Le gouvernement incite fortement les collectivités à sécuriser les écoles et la commune s'inscrit fortement dans cette démarche.

Le Maire ajoute que les choix seront faits au moment de la finalisation du BP 2017.  
Le Maire ouvre le débat.

D. DEVITERNE souhaite faire un « petit commentaire » sur ce ROB. Le groupe opposition ne souhaite pas sanctionner la rigueur avec laquelle l'élaboration du budget est faite. Le groupe ne votera pas contre. En revanche, il s'abstiendra, car il émet des réserves, voire des désaccords sur la ventilation des différents postes budgétaires. D. DEVITERNE regrette la volonté de maintenir cet excès dans les charges de personnel au regard du manque d'investissement dans la culture et l'éducation. Il y a un excès du personnel d'encadrement dans le chapitre 012. Il y a également un éternel non-investissement dans la culture et l'éducation, notamment pour le périscolaire qui devrait normalement être accessible à tous.

Le Maire répond qu'au niveau du personnel, la municipalité a travaillé à effectifs constants malgré l'arrivée du nouveau quartier des Résidences Vertes. Les augmentations budgétaires prévues relèvent d'obligations réglementaires. Par ailleurs, il faut faire face à un surcroît de travail dû aux absences du personnel.

Les congés maladies ne sont pas systématiquement remplacés. Enfin, certains recrutements sur des emplois « normés » doivent être faits. Le bien-vivre passe par des lieux de vie propres, sécurisés. Des efforts ont été faits sur les charges de personnel, donc certains agents sont en surcroît de travail. L'augmentation de 0,6% du point est une obligation réglementaire. Contrairement aux autres communes, peu de services municipaux sont externalisés.

D. DEVITERNE précise que l'excès se trouve surtout dans le personnel d'encadrement.

G. ROYER félicite le rapporteur pour l'explication claire. Il trouve surprenante cette nouvelle disposition qui veut que le ROB soit maintenant voté car il ne s'agit que d'orientations. Et les choses peuvent encore changer jusqu'au BP.

Concernant la remarque de D. DEVITERNE sur le manque d'investissement dans les domaines évoqués, G. ROYER rappelle que l'investissement engendre des coûts de fonctionnement. Plus on fait des investissements, plus il faut des moyens humains pour les faire fonctionner.

G. ROYER poursuit en disant que les efforts opérés sur le personnel, il ne les aurait pas fait car la condition humaine doit être prise en compte.

Pour lui le ROB est clair et de bonne qualité.

D. DEVITERNE n'a pas parlé d'investissements comme G. ROYER l'entend. D. DEVITERNE a voulu dire qu'il fallait investir (dépenser) plus dans l'éducation. A Pulnoy, les charges de personnel s'élèvent à 62% des charges de fonctionnement, c'est supérieur au département ou à la région.

G. ROYER répète qu'à Pulnoy, peu de services sont externalisés.

Pour B. JEANDEL, l'important est la nécessité d'être efficient dans les services rendus aux concitoyens. Il faut aussi regarder le nombre de services rendus et il y en a beaucoup. Il ne faut pas s'arrêter au seul coût de la main d'œuvre et conformément au tableau présenté, comparer le coût global. Et à moins que nous n'ayons pas la même vision, nos prestations coûtent moins cher que les autres communes de même structure. Les services rendus à la population sont nombreux, et à moindre coût, c'est ça qu'il faut voir, plutôt que de faire la chasse aux sorcières.

Le Maire souhaite apporter une réponse à la critique de D. DEVITERNE sur l'excès d'encadrants :

- les agents de catégorie A représentent 12,02% de l'ensemble du personnel, sachant que parmi les 3 agents de catégorie A, un est en maladie depuis plusieurs mois et qu'il ne sera pas remplacé.
  - les agents de catégorie B représentent 15,57% de l'ensemble du personnel.
  - les agents de catégorie C représentent 70,17% de l'ensemble du personnel.
- Les chiffres montrent que l'encadrement n'est pas excessif.

G. ROYER est satisfait de voir que la marge brute redevient positive car on fonctionnait sur les reports. 29 000€ de marge brute ne sont pas énormes mais ce retour au positif relève d'une vraie bonne gestion.

D. ZIETERSKI ajoute que si on additionne les charges de personnel et les charges externes, on est largement en dessous des moyennes. Ce qui n'est pas fait en interne est sous-traité et il faut aussi le payer.

G. NICOLA rappelle que c'est le discours qu'il tient tous les ans au moment des discussions autour du budget : certaines communes ont un chapitre 012 peu élevé mais elles font appel à des prestataires, qui sont payés sur le chapitre 011. Par ailleurs, toutes les communes n'ont pas des charges de personnel inférieures à 60% du budget de fonctionnement.

L. WEHRLÉN ajoute que les charges qui sont externalisées coûtent beaucoup plus cher que si elles sont réalisées en interne. Plus on externalise, plus ça coûte cher. Par ailleurs, il y a le côté humain qui compte, notamment quand on organise des manifestations. Ces manifestations, dont tout le monde profite, sont mises en place par le personnel le week-end.

Vote : 3 abstentions (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, J. ENEL)  
23 pour

D. DEVITERNE et P. HAUSERMANN quittent la séance. D. DEVITERNE donne pouvoir à J. ENEL.

## **2) Travaux de réhabilitation de la Maison des Jeunes – demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire :**

G. NICOLA donne lecture de la délibération et précise que les délais électoraux obligent à se dépêcher pour boucler le dossier.

Le Maire se réjouit de cette subvention.

C. SIMON ajoute que cette subvention pour la maison des jeunes va dans le sens de l'éducation.

Vote : à l'unanimité

## **3) Organisation des classes vertes pour les écoles élémentaires de la Moissonnerie et de la Masserine - tarification aux familles pour 2017 :**

A. ANDRE donne lecture de la délibération.

Le Maire rappelle que cette délibération est annuelle.

Vote : à l'unanimité

## **4) L'heure du TEE pour les seniors - tarification et signature d'une convention avec l'association ALBATROS :**

V. BADER donne lecture de la délibération en rappelant qu'il s'agit d'une reconduction du dispositif.

Vote : à l'unanimité

## **5) Convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la « Boucle Verte » 2017 :**

D. PELTIER donne lecture de la délibération et rappelle que l'objectif de la boucle verte est de faire découvrir à travers des déplacements doux le patrimoine des 4 communes.

Le Maire ajoute qu'il s'agira de la 4<sup>ème</sup> édition, reflétant un beau succès intercommunal.  
D. PELTIER précise qu'en 2018, Pulnoy sera organisateur.

Vote : à l'unanimité

**6) Demande de mise à disposition de la salle Roger Galmiche par l'association « Festival Nancy voix du monde » pour l'organisation d'un loto le samedi 11 mars 2017 :**

D. PELTIER donne lecture de la délibération.

Le Maire précise que la présence de l'assistant technique est prévue pendant 4 heures.

Vote : à l'unanimité.

  
Le Maire,

Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 22 février 2017  
Le secrétaire de séance,



Marie-Line MASSON